



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 03848

Numéro SIREN : 751 843 343

Nom ou dénomination : A BLACK STORM PROD

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2017 sous le numéro de dépôt 19558

1 BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2017

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
- 6 JUIN 2017
DEPOT N° 19558

Désignation de l'entreprise A BLACK STORM PROD
Adresse de l'entreprise 19 Rue Gambetta 92150 SURESNES
SIREN 7 5 1 8 4 3 3 4 3
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2
Durée de l'exercice précédent* 1 2

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 6

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012	
	{ Autres *	014	016	22 544
	Immobilisations corporelles *	028	030	26 063
	Immobilisations financières * (1)	040	042	
	Total I (5)	044	048	34 055
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070	18 608
	{ Autres* (3)	072	074	2 541
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	1 465
	Charges constatées d'avance*	092	094	
Total II		096	098	22 615
Total général (I + II)		110	112	56 669
PASSIF		Exercice N		NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		1 000
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		100
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134		9 726
	Résultat de l'exercice	136		3 518
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142		14 345
Provisions pour risques et charges		Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		10 850
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 6 087)	172		21 860
	Produits constatés d'avance	174		9 614
	Total III	176		42 324
Total général (I + II + III)		180		56 669
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193	(4) Dont dettes à plus d'un an 195		
	(2) Dont créances à plus d'un an 197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* 182		26 673
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice* 184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

01

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A BLACK STORM PROD

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 0 1 6

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209	210	
	Production vendue { Biens Services* }	215	214	
		217	218	120 676
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée*		224	22 544
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	8 017
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	151 237
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises)*		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier..... - immobilier :)		242	47 489
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	1 484
	Rémunérations du personnel*		250	65 550
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	15 998
	Dotations aux amortissements*		254	8 040
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	262	5
	Total des charges d'exploitation (II)		264	138 566

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	12 671
Produits financiers (III)	280		
Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)		290	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) }	347 348	300	9 174
Impôts sur les bénéfices* (VII)		306	(21)
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)		310	3 518

B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	3 518	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	1 537	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Déductions	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprises nouvelles (44. sexes)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexes A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990	
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350
	Créance due au report en arrière du déficit		346		
Déficits	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)		655		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	5 055	354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	5 055	372

PS

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Le bilan avant répartition de l'exercice clos
dont le total est de :

56 669 €

Et le compte de résultat de l'exercice, présenté
sous forme de liste, dont le total est de :

151 237 €

Dégageant un résultat bénéficiaire de :

3 518 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er Janvier 2016
au 31 Décembre 2016

85

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce art.8 et 17 - arrêté ministériel du 22.06.99

règlement n° 99-09 du 23 avril 99)

MODE ET METHODES D'EVALUATION

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- . Continuité de l'exploitation,
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices.

Et, les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, appliquées sont conformes à la réglementation française en vigueur. La méthode de base de retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les éléments d'actif ont l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens. Les taux pratiqués sont indiqués dans le tableau d'amortissement.

Des provisions sont constituées en fonction de la dépréciation des postes de l'actif ou de la probabilité de risques ou charges au passif.

COMPARABILITE DES COMPTES ANNUELS

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour établir les comptes de l'exercice sont demeurées identiques par rapport à celles de l'exercice précédent.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER
L'IMAGE FIDELLE ET DEROGATIONS**

Néant.

PL

COUT DE PRODUCTION ET METHODE D'AMORTISSEMENT DES FILMS

COUT DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS FILMS

Un film est considéré comme faisant partie du patrimoine soit à l'obtention du "Visa d'exploitation" pour un film cinématographique soit à la remise du "Prêt à diffuser" pour un film télévisuel.

Ces deux dates sont respectivement données par le Centre National de la Cinématographie et par la chaîne de télévision, premier diffuseur. Le coût du film est alors porté en "Droits et valeurs similaires" à l'actif du bilan. Dans l'attente de l'une de ces dates qui conditionne le produit comme étant terminé, le coût du film est inscrit en "Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles" à l'actif du bilan.

Les frais financiers prévus au devis du film sont inclus au coût de production lors de son immobilisation.

Une quote-part des frais généraux est imputée à chaque produit. Dans la mesure où il existe un état opposable aux tiers, on impute le montant indiqué. Sinon, on prend 7% du coût, pour les films cinématographiques et 10% pour les films télévisuels.

METHODES DES AMORTISSEMENTS ECONOMIQUES SUR FILMS

La valeur nette d'un film qui doit apparaître à l'actif doit correspondre à une estimation économique de la valeur future de l'œuvre audiovisuelle, celle-ci étant déterminée par le Responsable de l'entreprise et sous sa responsabilité.

Ainsi, la différence entre la dépréciation fiscale (système des recettes nettes ou système du "dernier tour de manivelle") et la dépréciation économique (différence entre le prix de revient de l'investissement et la valeur d'exploitation future) sera portée au passif du bilan en provision réglementée (amortissement dérogatoire).

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

METHODES D'AMORTISSEMENT DES FILMS

- 1) Amortissement sur une période de trois ans à compter du visa d'exploitation du film en cas d'absence de recettes.
- 2) Amortissement d'après les propres recettes du film après diminution, éventuellement des frais d'exploitation du film, et d'une quote-part des frais de fonctionnement de l'exercice.
- 3) Amortissement d'un film d'après les recettes nettes fiscales disponibles d'un autre film, ce dernier étant totalement amorti, et dans la limite d'un plafond déterminé par l'application d'un taux en fonction de la date du dernier tour de manivelle du film à amortir, sur le montant investi.

Si un film a été financé grâce à l'utilisation du Soutien Financier disponible d'un autre film, on doit pratiquer, avant tout autre, un amortissement égal au Soutien utilisé.

PS.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL*(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-12)*

Actions et parts sociales composant le capital social	Nombre	Valeur nominale
Au début de l'exercice	1 000	1,00
Emises pendant l'exercice		
Remboursées pendant l'exercice		
En fin d'exercice	1 000	1,00

Etat des Échéances des Créances et Dettes

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE Créances rattachées à des participations Prêts Autres immobilisations financières			
DE L'ACTIF CIRCULANT Clients douteux ou litigieux Autres créances clients	18 608	18 608	
Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Etat - Impôt sur les bénéfices Etat - Taxe sur la valeur ajoutée Etat - Divers Groupe et associés Débiteurs divers	1 762 779	1 762 779	
TOTAL GENERAL	21 149	21 149	0

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit - à 1 an maximum - à + 1 an			
Emprunts et dettes financières divers Dettes Fournisseurs et comptes rattachés Acomptes ou Avoirs clients Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Etat - Impôt sur les bénéfices Etat - Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes et assimilés Dettes s/immos et comptes rattachés Groupe et associés Autres dettes Produits constatés d'avance	10 850 6 000 6 305 758 1 827 883 6 087 9 614	10 850 6 000 6 305 758 1 827 883 6 087 9 614	
TOTAL GENERAL	42 324	42 324	0

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	
	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	6 840
Dettes fiscales et sociales	10 341
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	17 181

y s.

PRODUITS A RECEVOIR	
	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances cliens et comptes rattachés	
Personnel	
Organismes sociaux	
Etat	
Divers produits à recevoir	
Autres créances	779
Valeurs mobilières de placements	
TOTAL	779

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
	Charges	Produits
Charges ou Produits d'Exploitation	9 614	9 614
Charges ou Produits financiers		
Charges ou Produits Exceptionnels		
TOTAL	9 614	9 614

Immobilisations - Amortissements

A BLACK STORM PROD

Période du 01/01/16 au 31/12/16
Edition du 16/04/17
Tenue de compte EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles		22 544		22 544
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel	9 085			9 085
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	24 359	4 129		28 488
Immobilisations financières				

TOTAL GÉNÉRAL	33 444	26 673		60 117
----------------------	---------------	---------------	--	---------------

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel	2 656	1 817		4 474
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	15 367	6 223		21 589

TOTAL GÉNÉRAL	18 023	8 040		26 063
----------------------	---------------	--------------	--	---------------

PS

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

A BLACK STORM PROD

Période du 01/01/16 au 31/12/16
Edition du 16/04/17
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	8 000		8 000	
--------------------------------------	--------------	--	--------------	--

Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL	8 000		8 000	
----------------------	--------------	--	--------------	--

A BLACK STORM PROD

Société Par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1.000 €
Siège social : 15 bis rue Emie Duclaux – 92150 SURESNES

751 843 343 R.C.S. NANTERRE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mille dix-sept,
Le 30 Avril,
A 14 heures

Monsieur Pascal SIMAR, demeurant 15 bis, rue Emile Duclaux 92150 SURESNES, associé unique de la Société A BLACK STORM PROD :

I. A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul président de la société, Monsieur Pascal SIMAR, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016,
- L'affectation des résultats de cet exercice,
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, approuve ces comptes, tels qu'elle les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 3.518 €. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

P. S

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3.518 € de la manière suivante :

Origine :

Report à nouveau antérieur : 9.726 €
Résultat bénéficiaire de l'exercice : 3.518 €

Affectation :

A titre de dividendes, soit 3.500 €
Au report à nouveau, soit 18 €

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que la sommes distribuée à titre de dividendes, pour le précédent exercice a été la suivante :

Exercice	Revenus Eligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
31 Décembre 2015	4.700 €	Néant
31 Décembre 2014	7.500 €	Néant
31 Décembre 2013	0 €	Néant

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, savoir :

- ❖ Compte courant de M. Pascal SIMAR s'élève à 6.086,67 € au 31/12/2016

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Pascal SIMAR
Le Président



A BLACK STORM PROD

Société Par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1.000 €
Siège social : 15 bis, rue Emile Duclaux – 92150 SURESNES

751 843 343 R.C.S. NANTERRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Monsieur Pascal SIMAR, associé unique et Président de la Société A BLACK STORM PROD a, conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du Code de Commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Activité et évolution prévisible de la société

Cette cinquième année d'activité nous a permis d'adopter une vitesse de croisière dans le cadre de nos activités auprès des institutions européennes. Notre position de conseiller et de maître de projet du consortium European Broadcast Partners (EBP) vainqueur du dernier appel d'offre audiovisuel du Parlement Européen nous permet d'envisager les quatre prochaines années d'activités avec sérénité.

Nous avons mis en chantier en 2016 deux productions que nous allons poursuivre en 2017, en développant parallèlement des collaborations sur d'autres productions. Notre objectif sera de mettre en place un premier tournage fiction dans les cinq années prochaines. Et en attendant de travailler sur d'autres projets de type documentaire.

Evènements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice :

Il convient de souligner qu'aucun évènement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

Activité en matière de recherche et de développement.

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Filiales et Participations

La Société ne possède aucune filiale et n'a pris aucune participation ni le contrôle d'aucune société au cours de l'exercice écoulé.

1.5

Exposé sur les résultats économiques et financiers :

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 :

- Le chiffre d'affaires HT s'est élevé à 120.676 € contre 119.964 € au titre de l'exercice précédent ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 151.237 € contre 119.965 € au titre de l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 138.566 € contre 111.158 € au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation ressort à 12.671 € contre 8.808 € au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant des traitements et salaires s'élèvent à 65.550 € contre 37.737 € au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant des charges sociales s'élèvent à 15.998 € contre 7.565 € au titre de l'exercice précédent ;
- L'effectif salarié moyen s'élève à 1 contre 1 au titre de l'exercice précédent.

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de 0 € contre 0 € au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 12.671 € contre 8.808 € au titre de l'exercice précédent ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de -9.174 € contre 0 € au titre de l'exercice précédent, du crédit d'impôt de 21 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 3.518 € contre un bénéfice de 7.487 € au titre de l'exercice précédent ;

Au 31 Décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 56.669 € contre 58.205 € au titre de l'exercice précédent.

Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3.518 € de la manière suivante :

Origine :

Report à nouveau antérieur :	9.726 €
Résultat bénéficiaire de l'exercice :	3.518 €

P. S.

Affectation :

A titre de dividendes, soit	3.500 €
Au report à nouveau, soit	18 €

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois derniers exercices ont été les suivante :

Exercice	Revenus Eligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
31 Décembre 2015	4.700 €	Néant
31 Décembre 2014	7.500 €	Néant
31 Décembre 2013	0 €	Néant

Dépense non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, il est rappelé que les conventions intervenues entre la société et son Président et qui doivent être mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique :

- ❖ Compte courant de M. Pascal SIMAR s'élève à 6.086,67 € au 31/12/2016

Pascal SIMAR**Le Président**